

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 46

Nombre de voix pouvoirs : 14

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, STAATH, ZINGRAFF.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : FA4-2026 : Préserver la biodiversité des zones humides et gérer écologiquement les fonds de vallée

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.1.3. « Préserver les zones humides et leurs richesses naturelles »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2026-2028,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail d'accompagnement des communes propriétaires et/ou gestionnaires dans l'élaboration des documents de planification, la mise en œuvre d'opérations d'amélioration de la connaissance, l'entretien, la restauration et la surveillance des zones humides remarquables. Il s'agira notamment de poursuivre l'accompagnement de la réserve naturelle régionale de Reichshoffen, des espaces naturels sensibles de la Schwalb et Horn et de continuer les actions de suivi et de gestion écologique des friches et zones humides du territoire.

> Phase 1 : Accompagnement des communes et porteurs de projet (0,4 ETP intégré dans FA1-2026),

> Phase 2 : Animation de la gestion écologique des friches (0,3 ETP intégré dans FA1-2026) et débroussaillage sous clôture pour un montant estimatif de 5.500 € TTC,

> Phase 3: Animation et mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Reichshoffen pour un montant global estimatif de 11.550 € TTC comprenant 6.600 € de dépenses d'animation (salaire + charges + frais de structure et de mission...) et 4.950 € de dépenses liées à la réalisation d'actions de sensibilisation du grand public, à la mise en œuvre de projets pédagogiques avec les scolaires, à la réalisation d'animations à l'occasion de l'évènement « les flâneries » et une animation « atelier culinaire : ne jetez plus votre pain aux canard » (prestation de service, actions de sensibilisation, actions de communication...).

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260307-CS070326DEL18-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026
--

- > Phase 4 : animation de la phase (0,3 ETP intégré dans FA1-2026 pour inventaire, prélèvements, encadrement stagiaire, suivi indicateur « castor »), réalisation de la cartographie des tourbières pour un montant estimé à 6.000 € (prestation de services) et la mise en place d'un indicateur « papillon de jour » dans les zones humides (STERF) pour un montant de 4.000 €,
- sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

Phase 3

- Ville de Reichshoffen 100 % : 11.550 €

Phase 2 et 4

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse 80 % : 12.400 €
- Région Grand Est 20 % : 3.100 €

- décide d'inscrire un crédit total de 27.050 € au budget primitif 2026,
- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.



Pour extrait conforme

La Présidente,

~~Nathalie MARAJO-GUTHMULLER~~